

D.2019.02.06.4.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

4 – ETUDES ET PROSPECTIVES

4.2 – PROJET TOULOUSE EURO SUD-OUEST : APPROBATION DE L'AVENANT 6 A LA CONVENTION D'APPLICATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU 2 FEVRIER 2011, DE LA CONVENTION CADRE D'ETUDES PARTENARIALES DU 30 DECEMBRE 2009

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Préambule :

L'Etat, la SNCF, la Région, le Département de la Haute-Garonne, Tisséo collectivités et Toulouse Métropole sont engagés dans une démarche d'études en vue d'anticiper et accompagner les évolutions liées l'arrivée de la LGV, la croissance de la fréquentation du pôle d'échange de Matabiau dans ses dimensions ferroviaires et urbaines et la création d'une nouvelle centralité urbaine dans la continuité du centre-ville.

Les partenaires ont ainsi signé en 2009 une convention cadre qui précise :

- d'une part, les objectifs et enjeux de Toulouse Euro Sud-Ouest ;
- d'autre part, sa gouvernance et en particulier, les différentes instances de pilotage ;
- enfin, le plan de financement du programme d'études.

et une convention administrative et financière qui définit les modalités de mise en œuvre de la convention cadre.

Objet de l'avenant :

En cohérence avec la délibération précédente (D.2017.10.04.4.2), l'avenant 6 à la convention administrative et financière permet d'acter formellement, sur le plan financier, l'évolution du dispositif de la convention cadre d'études partenariales, telle que modifiée par avenant n° 6.

Participation de Tisséo Collectivités :

Pour mémoire, comme indiqué dans la délibération D.2019.02.06.4.1, la participation financière de Tisséo Collectivités sur cet avenant est de 103 024 € ce qui porte sa contribution globale aux études menées dans ce cadre à 412 499 € (soit 4,7% du montant total).

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant 6 à la convention d'application administrative et financière du 2 février 2011.

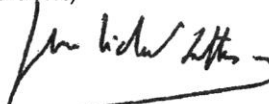
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

**CONVENTION CADRE
D'ETUDES PARTENARIALES**

**CONVENTION D'APPLICATION
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU 2 FEVRIER 2011**

Avenant n° 6

Entre :

L'Etat

SNCF Réseau

SNCF Mobilités

Le Conseil Régional Occitanie

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne

Tisséo-Collectivités

Toulouse Métropole

Europolia, SPLA de Toulouse Métropole

Ci-après désignés ensemble « les Partenaires »

Préambule

Les partenaires de Toulouse EuroSudOuest, l'Etat, SNCF Réseau, SNCF Mobilités, le Conseil Régional d'Occitanie, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, Tisseo-Collectivités et Toulouse Métropole, ont contractualisé une convention d'application administrative et financière, portant sur la gestion de la programmation financière de la Convention Cadre d'études partenariale.

Ce document a ainsi pour objet, de définir les engagements réciproques des parties en ce qui concerne les modalités de financement et d'exécution des études partenariales, lesquels engagements sont repris sous la forme d'un tableau de financement prévisionnel demeurant annexé à la convention d'application.

Les partenaires ont, décidé, lors du Comité de Pilotage du 19 octobre 2017, d'engager une nouvelle phase d'études, centrée sur le PEM de Toulouse Matabiau, en vue de présenter conjointement, à l'été 2019, un projet technique et un montage juridique et financier.

L'objectif de ce cinquième temps d'études vise à :

- Définir le montage immobilier, foncier et financier du PEM, en vue de disposer d'une analyse consolidée permettant de vérifier la faisabilité financière de cet équipement ;
- Engager une étude urbaine du quartier gare ainsi que la conception du bâtiments voyageurs de Marengo, avec pour objectif de retenir un prestataire unique (maître d'œuvre), via la constitution d'un groupement de commande, associant l'ensemble des maîtres d'ouvrages du PEM.
- Réaliser, dans la continuité du schéma directeur de la signalétique du PEM, des études de conception signalétique ;
- Actualiser un ensemble de données techniques et financières ou encore de mener des études spécifiques, comme la faisabilité du stationnement de bus au gaz ou l'introduction de dispositifs innovants en matière de production et de gestion de l'énergie au niveau urbain.

Par ailleurs, l'avancée du projet en phase opérationnelle implique des évolutions liées aux modalités de financement de ce cinquième temps d'études : modification des clés de financement « historiques », décroisement des cofinancements pour améliorer l'efficacité du partenariat financier et intervention de co-financeurs privés, comme l'Institut de Recherche & Développement (R&D) Efficacy, Indigo et Effia, concessionnaires d'ouvrages de stationnement, et d'Europolia, en sa qualité d'Aménageur.

En effet, Europolia, assure depuis sa création la coordination entre les partenaires du projet Toulouse EuroSudOuest, notamment en matière d'études définies et financées en commun.

La maîtrise d'ouvrage du projet urbain de Toulouse EuroSudOuest lui ayant été déléguée par Toulouse Métropole, dans le cadre d'une concession d'aménagement, adoptée par délibération du 3 octobre 2017, Europolia interviendra désormais également en tant que partenaire du dispositif d'études.

A la suite de la validation, par le Comité de Pilotage du 18 octobre 2018, du cinquième temps d'études du dispositif partenarial et des principes de financement associés, ces évolutions ont été entérinées aux termes de l'avenant n°6 à la convention cadre, en date du

Il convient désormais d'établir un nouveau tableau de financement prévisionnel, lequel demeure annexé aux présentes.

Ceci exposé, il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 Objet de l'Avenant n° 6

Le présent avenant a pour objet d'acter formellement, sur le plan financier, l'évolution du dispositif de la convention cadre d'études partenariales, telle que modifiée par avenant n° 6, le

Article 2 Cofinancement des études

L'article 3.4 « Domiciliation de la facturation » est modifié comme suit :

Nom du partenaire	Nom et Coordonnées du Service Responsable de la facturation
Etat	Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement STID 1 rue de la Cité Administrative - CS 80002 31074 Toulouse Cedex 9
Conseil Régional	Mme la Présidente du Conseil Régional Occitanie Direction des Transports Hôtel de Région 22 boulevard du Maréchal Juin 31 000 Toulouse
Conseil départemental	Mr le Président du Conseil départemental de la Haute Garonne Direction des Transports 1 boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX
SNCF Mobilités	SNCF Gare & Connexions Direction du Développement 16 avenue d'Ivry 75013 PARIS
SNCF Réseau	SNCF Réseau Direction Régionale Midi-Pyrénées Service Administratif et Financier 2 esplanade Compans Caffarelli Immeuble Toulouse 2000 31000 Toulouse

Tisséo-Collectivités	Tisséo - Collectivités Direction Générale Adjointe Ressources Service comptabilité 7, esplanade Compans Caffarelli - BP 1120 31011 TOULOUSE Cedex 6
Toulouse Métropole	Europolia, SPLA de Toulouse Métropole Immeuble Toulouse 2000 2, Esplanade Compans Caffarelli - BP 60822 31008 TOULOUSE cedex 6
Europolia	Europolia, SPLA de Toulouse Métropole Immeuble Toulouse 2000 2, Esplanade Compans Caffarelli - BP 60822 31008 TOULOUSE cedex 6

Article 3 – Programmation financière

La programmation financière de la convention cadre d'études partenariales, signée le 30 décembre 2009 et modifiée aux termes de cinq avenants en date, respectivement, des 25 janvier 2013, 2 décembre 2013, 31 décembre 2015, 23 décembre 2016 et 2 juillet 2018, s'effectue dans la limite des participations définies à l'article 6.1 de ladite convention.

Le montant arrêté par l'avenant n° 6 à la Convention Cadre, au titre des études, est de 9 065 800 € HT.

La programmation financière de la Convention cadre est établie sur la base d'un programme d'études pluriannuel validé par le Comité de Pilotage du 18 octobre 2018.

La programmation financière initiale, reprise sous la forme d'un tableau de financement prévisionnel joint en annexe à la présente Convention, indique pour chacune des études :

- leur coût estimé (hors taxe),
- les clés de répartition de leur financement entre les Partenaires.

Des évolutions, en plus-value ou moins-value, pouvant intervenir lors de l'engagement de ces études, il sera procédé, à l'issue du processus d'études, à l'établissement d'un avenant, destiné à mettre à jour le tableau de financement prévisionnel annexé aux présentes, afin de permettre aux Maîtres d'Ouvrage d'effectuer les appels de fonds sur la base des montants réellement engagés.

Article 4 Tableau de Financement prévisionnel

Le tableau de financement prévisionnel est mis à jour afin de prendre en compte l'engagement financier des partenaires relatif au cinquième temps d'études, sur la période 2018-2020.

Article 5 Dispositions diverses

Les dispositions de la Convention d'application administrative et financière signée le 2 février 2011 et modifiée par avenants, en date respectivement des 5 septembre 2012, 2 décembre 2013, 31 décembre 2015, 23 décembre 2016 et 2 juillet 2018, non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Toulouse, le

En huit exemplaires originaux

Pour l'Etat,

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne,

M. Etienne Guyot

Pour SNCF Réseau Occitanie,

Le Directeur Territorial Occitanie

M. Pierre BOUTIER

Pour SNCF Mobilités Occitanie,

Le Directeur Régional

M. Jacques RASCOL

Pour le Conseil Régional d'Occitanie,

La Présidente du Conseil Régional

Mme Carole DELGA

Pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne,

Le Président du Conseil départemental,

M. Georges MÉRIC

Pour Tisséo-Collectivités

Le Président

M. Jean-Michel LATTES

Pour Toulouse Métropole,

Le Président de Toulouse Métropole

M. Jean-Luc MOUDENC

Pour Europolia, SPLA de Toulouse Métropole,

Le Directeur Général d'Europolia

M. Raphaël CATONNET

Etude	Maître d'ouvrage	Coût total	Etat		Région		Département		SNCF Réseau		SNCF Mobilités		SNCF Immo		Tisséo Collectivités		Toulouse Métropole		Europolia		Autres		
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	Nom	%	Montant
1 - - Rappel Etudes - Phases 1 à 4																							
Sous Total 1		8 489 250 €	20%	1 675 000 €	20%	1 675 000 €	7%	611 953 €	7%	607 353 €	14%	1 219 678 €			6%	517 050 €	26%	2 183 215 €					
2 - Etudes - Phase 5																							
PEM - modèle énergétique - partenariat Efficacity (2)	Europolia	133 000 €			15%	19 600 €					15%	19 600 €			15%	19 600 €	15%	19 600 €	15%	19 600 €	Efficacity	26%	35 000 €
PEM - AMO financière, contractuelle et juridique (2)(3)	Europolia	148 550 €			33%	48 424 €					17%	25 924 €	23%	33 424 €	17%	25 924 €			10%	14 855 €			
PEM - Actualisation du chiffrage - test de sensibilité (2)(3)	Europolia	25 000 €																	100%	25 000 €			
PEM - Actualisation du Schéma Directeur - Complexe BV / métro	Europolia	50 000 €									45%	22 500 €			45%	22 500 €			10%	5 000 €			
PEM - étude de conception signalétique (2)	SNCF M / G&C	50 000 €					20%	10 000 €			20%	10 000 €			20%	10 000 €	20%	10 000 €			Effia & Indigo à parité	20%	10 000 €
PEM - faisabilité technique du stationnement de bus au gaz	Europolia / Tisséo	50 000 €					50%	25 000 €							50%	25 000 €							
PEM - AMO programme du bâtiment voyageurs et salle d'échanges (2)	SNCF M / G&C	20 000 €			50%	10 000 €					50%	10 000 €											
PEM / PGU - AMO pour la création d'un groupement de commande et la préparation d'une consultation urbaniste - architecte (2)(3)	Europolia	50 000 €			25%	12 500 €					25%	12 500 €	25%	12 500 €					25%	12 500 €			
PEM / PGU - actualisation étude accessibilité / stationnement Toulouse EuroSudOuest (2)(3)	Europolia	50 000 €									25%	12 500 €	25%	12 500 €			25%	12 500 €	25%	12 500 €			
Sous Total 2		576 550 €			16%	90 524 €	6%	35 000 €			20%	113 024 €	10%	58 424 €	18%	103 024 €	7%	42 100 €	16%	89 455 €		7%	45 000 €
TOTAL GENERAL		9 065 800 €	18%	1 675 000 €	19%	1 765 524 €	7%	646 953 €	7%	607 353 €	15%	1 332 702 €	1%	58 424 €	7%	620 074 €	25%	2 225 315 €	1%	89 455 €		1%	45 000 €

(1) : à confirmer à l'appui d'une EP de SNCF
(2) : participaiton de SNCF Gares & Connexions au titre de SNCF Mobilités
(3) : participation de SNCF immo au titre des propriétaires ferroviaires

N.B. - Les pourcentages (%) représentent des valeurs approchées et figurent à titre indicatif

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190212-20190206-4-2D-DE
Date de télétransmission : 12/02/2019
Date de réception préfecture : 12/02/2019